



Demande de l'aide sur mon contrat auto ecole

Par **julia**, le **30/11/2009** à **00:49**

Bonjour,

je fait appel à vous car j'ai actuellement des ennuis avec mon auto école actuel.
Je me suis inscrit en novembre 2008 on m'avait assurer d'avoir mon permis en 6mois maximum en 1an, elle m'avait aussi dit qu'en 1mois j'obtiendrais une date de code sauf que j'ai attendu 8mois pour en avoir une.

Pour que toute ses promesse soit tenu quand je me suis inscrit elle m'a demander de payé 1260 euro tout d'un coup se que j'ai fait car mon permis était urgent pour mon travail.je me suis m'y a fond dans mon code mes heures de conduite mais soit disent jamais de place puis je devait repayé pour les inscription une arnaque.

Novembre arriva toujours pas de date et mon contrat qui fini et aucune date en vue de sa part malgré ma présence réguliere au code et la fin de mes heures de conduite à croire qu'elle a fait repousser tout sa pour me mettre dans l'embarras, plusieurs amis sont dans le cas similaire au mien.

Au jour d'aujourd'hui je me retrouve bloqué car je doit repayé l'intégralité du permis par sont incompetence j'ai perdu donc une années ainsi que 1260 euros.je demande de l'aide car au final j' en suis au même point car avec ses bêtises je me suis retrouvé au chômage! merci de me répondre svp!

Par **jeetendra**, le **30/11/2009** à **07:47**

Les maisons de justice des Yvelines :

[fluo]LES MUREAUX [/fluo]

79 Boulevard Victor Hugo

78130 LES MUREAUX

Téléphone : 01 34 92 73 42

Courriel : maisonjustice.sicv@wanadoo.fr

[fluo]SAINT QUENTIN EN YVELINES

Antenne de Trappes[/fluo]

3 place de la Mairie

78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 03 20

Courriel : maison.justice.tra@agglo-sqy.fr

[fluo]Antenne de Guyancourt[/fluo]

Place François Rabelais

78280 GUYANCOURT

Téléphone : 01 39 30 32 40

Courriel : maison.justice.guy@agglo-sqy.fr

Bonjour, il me semble connaître cette auto-école dans les Yvelines à "Maur." regroupez vous et prenez contact avec la Maison de Justice et du Droit la plus proche pour voir un avocat et engager la responsabilité contractuelle de l'auto-école, envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception à la Préfecture (service des permis de conduire) pour dénoncer avec preuves à l'appui ces magouilles, arnaques, son agrément Préfectoral ne sera pas reconduit, voir suspendu, courage à vous tous, bonne journée.